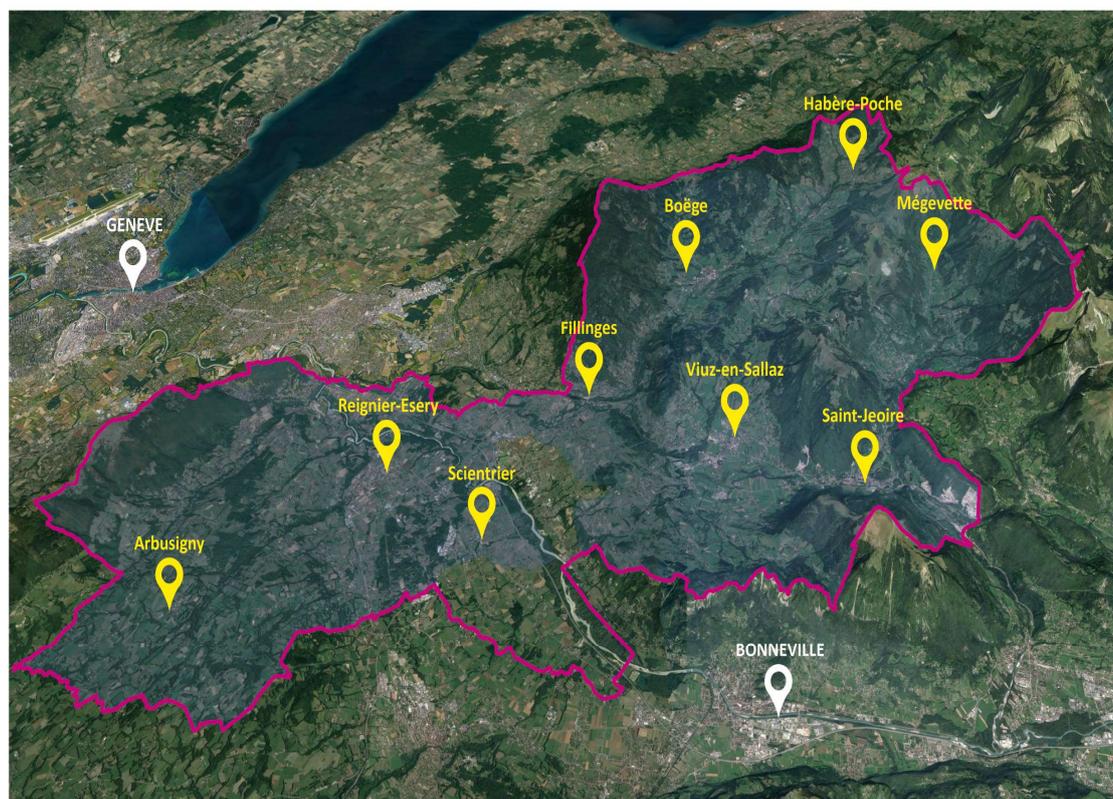
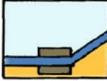
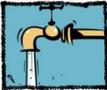


# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui vous concernent, le présent modèle associe une icône à chacune des compétences d'un service d'eau potable :

- |              |   |  |
|--------------|---|--|
| Production   |  | La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine. |
| Transfert    |  | La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.                                       |
| Distribution |  | La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.   |

Il convient dès lors d'effacer les indicateurs ne concernant pas votre service, pour obtenir le contenu obligatoire de votre rapport.

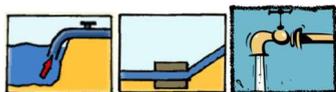
---

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	1
Présentation du territoire desservi .....	1
Mode de gestion du service .....	1
Estimation du nombre d'habitants desservis.....	1
Nombre d'abonnés.....	1
Prélèvement sur les ressources en eau et importation d'eau brute.....	2
Production d'eau potable .....	2
Importation d'eau potable .....	2
Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus .....	3
Autres volumes.....	3
Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours).....	4
Linéaire de réseaux de desserte .....	4
2. Tarification de l'eau et recettes du service .....	5
Modalités de tarification .....	5
Facture d'eau type.....	6
Recettes d'exploitation 2022 (en € HT) .....	6
3. Financement des investissements .....	7
Branchements en plomb .....	7
Montants financiers (en € HT) de la section d'investissement .....	7
État de la dette du service (en €) .....	7
Amortissements .....	7
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	8
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2022 .....	8
4. Indicateurs de performance.....	9
Qualité de l'eau .....	9
Indice d'avancement de protection des ressources en eau.....	9
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	10
Rendement du réseau de distribution .....	10
Indice linéaire des volumes non comptés .....	11
Indice linéaire de pertes en réseau .....	11
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable .....	11

# 1. Caractérisation technique du service

## Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

- Compétences liées au service :

Production X

Transfert X

Distribution X

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Arbusigny

Arthaz-Pont-Notre-Dame

Fillinges

La Chapelle-Rambaud

La Muraz

Monnetier-Mornex-ESSERT

Nangy

Pers-Jussy

Reignier-Esery

Scientrier

Bogève

La Tour

Viuz en Sallaz

Ville en Sallaz

Saint Jean de Tholome

Mégevette

Onnion

Peillonnex

Faucigny

Marcellaz

Saint-Jeoire

Villard

Burdignin

Habère-Lullin

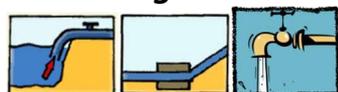
Habère-Poche

Saxel

Saint-André

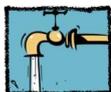
Boège

## Mode de gestion du service



Le service est exploité en **régie**

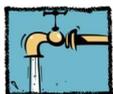
## Estimation du nombre d'habitants desservis



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Evolution
Nombre d'habitants desservis	45676	48482	+ 2806

## Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2021		Nombre d'abonnés au 31/12/2022	
	Domestiques	Autres	Domestiques	Autres
ARBUSIGNY	494	1	514	2
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	731		764	
LA CHAPELLE RAMBAUD	148		151	
FILLINGES	1532	1	1596	2
MONNETIER MORNEX	955		988	
NANGY	547		577	
PERS JUSSY	1263		1326	
REIGNIER	2225	1	2360	1
SCIENTRIER	414		461	
LA MURAZ	509		505	
BOGEVE	666		695	
LA TOUR	414		440	
VIUZ EN SALLAZ	2114		2183	
VILLE EN SALLAZ	401		397	
SAINT JEAN DE THOLOME	573		589	
VILLARD	365		373	
BURDIGNIN	352		354	
HABERE-POCHE	1168		1202	
HABERE-LULLIN	447		460	
SAXEL	221		229	
SAINT-ANDRE	327		344	
BOEGE	756		800	
FAUCIGNY	266		324	
MARCELLAZ	401		428	
PEILLONNEX	617		638	
ONNION	694		718	
MEGEVETTE	334		354	
SAINT-JEOIRE			1243	

**TOTAL 21 013 abonnés**

## Prélèvement sur les ressources en eau



### Secteur Rocailles

	Ressource : Nature et implantation	Ressource équipée d'un compteur	Volume prélevé durant l'exercice 2022 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1	Etrembières (captage du Pas de l'Echelle)	Oui	619 697	60%
2	Forage de Scientrier	Oui	859 943	80%
3	Fillinges – La Joux	Oui	163 488	60%
4	Fillinges – La Mouille	Oui	296 394	60%
5	La Muraz – La Joie	Oui	27 884	60%
6	La Muraz – Les Vernes	Oui	17 333	60%
7	La Muraz – Chez Donat	Oui	9096	60%
<b>Total Prélevé :</b>			<b>1 993 335</b>	<b>70 % (Cf. Annexe1)</b>
	Import d'eau brute (service vendeur)	Canalisation équipée d'un compteur	Volume acheté durant l'exercice 2022 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	
1	Annemasse Agglo	oui	55 817	
<b>Total d'eau brute mis en service :</b>			<b>2 049 152</b>	<b>80 %</b>

### Secteur du Thy/Risse

	Ressource : Nature et implantation	Ressource équipée d'un compteur	Volume prélevé durant l'exercice 2022 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1	BOGEVE	Oui	<b>89 081</b>	
	Maberges		29 926	80 %
	Saix		15 329	80 %
	Treleman		8 108	80 %
	Fargeusaz		29 058	80 %
	Plaine-Joux		6 660	60 %
2	LA TOUR	Oui	<b>67 216</b>	
	Forage Millet+PACHTOD		67 216	60 %
	Grand Bois		0	60 %
3	VILLE EN SALLAZ	Oui	<b>79 765</b>	
	Collonges		46 547	
	La place (Distri)		21 362	80 %
	La place (Refoulement)		1 594	
	Previere		10 262	80 %
4	VIUZ EN SALLAZ	Oui	<b>275 779</b>	
	Source Deluge		89 886	80 %
	Bediere1		44 858	80 %
	Bediere 2		9 540	80 %
	Vers Chaz		111 149	80 %
	La Plagne		1 445	80 %
	Buccillon		18 901	80 %

5	SAINT JEAN DE THOLOME Nant d Inee 1 (beroud) Nant d Inee 2 (bovere) Nant d Inee 3 Folliex 1 Folliex 2 Folliex 3	Oui	<b>55 400</b> 3 256 1 879 3 627 0 26 535 20 103	 80 % 80 % 80 % 80 % 80 % 80 %
6	PEILLONNEX/FAUCIGNY MARCELLAZ Cénoche La Bédière	Oui	<b>231 136</b> 150 517 80 619	 80 % 80 %
7	Onnion Les Poses	Oui	<b>132 282</b> 132 282	 60 %
8	Mégevette Source la Tour Les Fornets	Oui	<b>41 444</b> 41 444 0	 80 % 80 %
9	SAINT-JEOIRE Les Salles Cormand	Oui	<b>225 637</b> 225 472 165	 80 % 80 %
<b>Total Prélevé :</b>			<b>1 191 740</b>	<b>75 % (Cf. Annexe1)</b>
	Import d'eau brute (service vendeur)	Canalisation équipée d'un compteur	Volume acheté durant l'exercice 2022 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	
		Oui	0	0
<b>Total d'eau brute achetée :</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

### Secteur la Vallée Verte

	Ressource : Nature et implantation	Ressource équipée d'un compteur	Volume prélevé durant l'exercice 2022 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1	BOEGE Granges Gaillard Les Chevriers Le Penaz - Vieux Le Penaz- Neuf Le Penaz Village Granges Buttets	Oui	<b>121 107</b> 19 135 3 085 80 504 610 537 17 236	 80 % 60 % 80 % 80 % 80 % 80 %
2	BURDIGNIN La Mitaine Chez Card 1 Chez Card 2 Girod	Oui	<b>54 347</b> 4 148 16 941 11 857 21 041	 80 % 80 % 80 % 80 % 60 %
3	HABERE-LULLIN Bougeailles Le Crys Les Nants chef-lieu Les Nants Torchebise Les Macherets	Oui	<b>54 963</b> 177 24 029 21 258 1 109 8390	 80 % 80 % 80 % 80 % 80 %

4	HABERE-POCHE Les granges Meynent Les Granges Mamet Ramble Les Arces d'en Haut Les Arces d'en Bas	Oui	<b>136 841</b> 744 2367 10 238 7 725 114 973	 80 % 60 % 80 % 60 % 60 %
5	SAINT-ANDRE DE BOEGE Source Saint-André	Oui	<b>28 131</b> 28 131	 60 %
6	VILLARD Le Tové La Lanche	Oui	<b>82 070</b> 5 479 76 591	 80% 80%
7	SAXEL Les Voirons	Oui	<b>22 158</b> 22 158	 80%
<b>Total Prélevé :</b>			<b>499 617</b>	<b>71 % (Cf. Annexe1)</b>
	Import d'eau brute (service vendeur)	Canalisation équipée d'un compteur	Volume acheté durant l'exercice 2021 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	
1		Oui	0	0
<b>Total d'eau brute achetée :</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

### Production d'eau potable



Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution (ce volume est calculé sur une période de 365 jours).

Si le volume produit total diffère du volume prélevé (importation d'eaux brutes et/ou usines de traitement générant des pertes, fuites entre le point de prélèvement et l'ouvrage de production, par exemple), prière d'indiquer le :

**Volume produit :  $V_1 = 3\,690\,692\text{ m}^3/\text{an}$**

### Importation d'eau potable



Fournisseur (Service vendeur)	Volume acheté durant l'exercice 2022 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
<b>Total d'eau potable achetée : <math>V_2</math></b>	<b>55 817</b>	<b>80 %</b>

<sup>(1)</sup> cf. L'indice global du service au chapitre 4 : Indicateurs de performance.

## Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus



Acheteurs	Volumes comptabilisés durant <b>l'exercice</b> 2021 (en m <sup>3</sup> ) <sup>(1)</sup>	Volumes comptabilisés ramenés sur une <b>période de 365 jours</b> - 2022 (en m <sup>3</sup> ) <sup>(2)</sup>
Abonnés domestiques	2 379 094	2 467 663
Autres abonnés	275 881	125 992
<b>Total comptabilisé aux abonnés : V<sub>7</sub></b>	2 654 975	2 593 655
<u>Dont</u> volumes ayant fait l'objet de dégrèvements (fuites,...) : <b>D</b>		
<u>Dont</u> volumes non-facturés : <b>NF</b>		
<b>Total exporté vers d'autres services : V<sub>3</sub></b> <sup>(3)</sup>	214 229	266 427
Dont Service de :		
Annemasse Agglomération	160 899	215 539
Commune de Cornier (Véolia)	2 740	2 560
CC Pays de Cruseilles	14 747	26 374
Régie des eaux de Bonneville	18 057	21 950
Grand Annecy	0	4
<b>Total vendu (facturé) : V<sub>7</sub> - D - NF + V<sub>3</sub></b>	2 869 204	2 860 082

<sup>(1)</sup> Volumes issus de la relève des compteurs abonnés et d'exportation vers d'autres services d'eau potable

<sup>(2)</sup> Volumes calculés à partir des volumes comptabilisés et exportés durant l'exercice et de la durée écoulée entre les relèves de compteurs

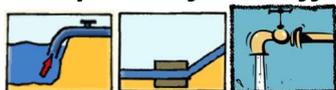
<sup>(3)</sup> Dans le cas où le service vend de l'eau potable à d'autres services d'eau potable

## Autres volumes



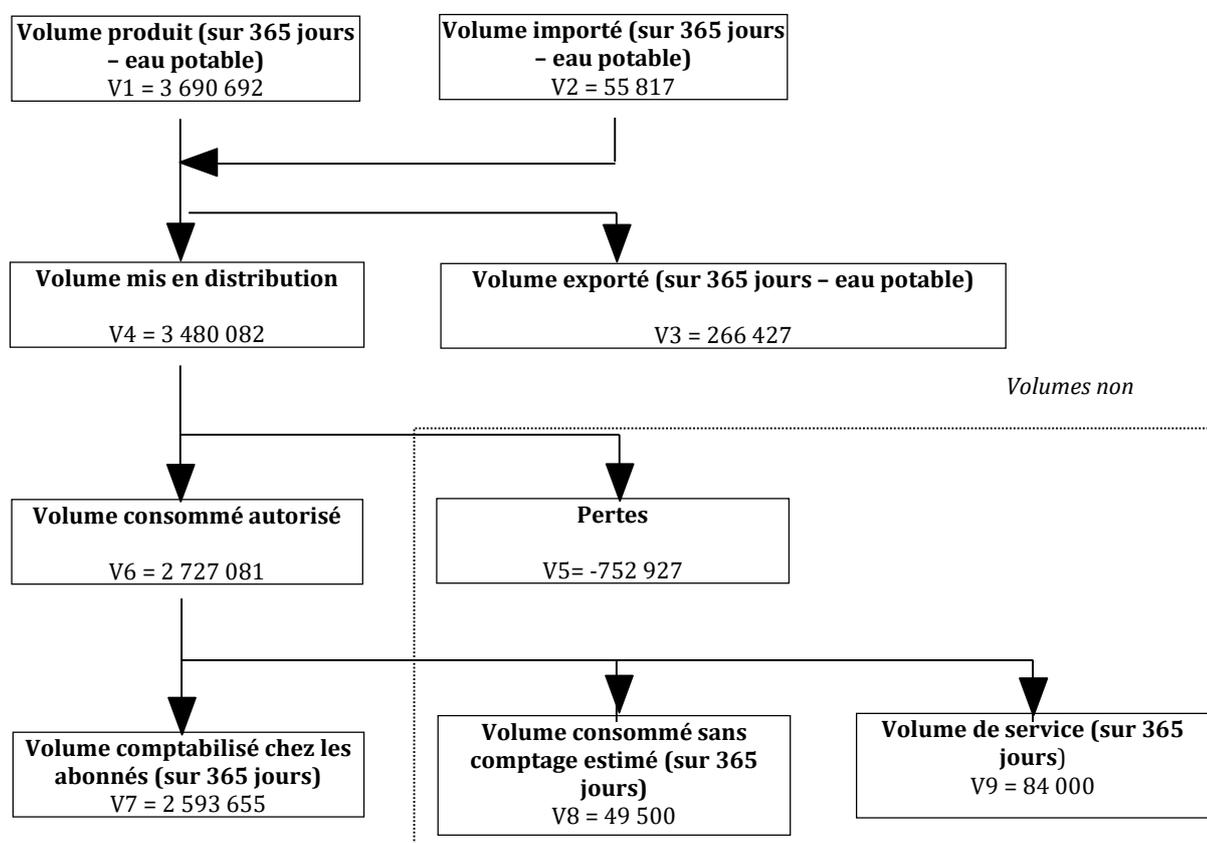
	2022
Volume de service V <sub>9</sub> <sup>(1)</sup>	84 000
Volume consommé non compté V <sub>8</sub> <sup>(2)</sup>	49 500

## Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours)



Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-675 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- $V_1$  ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- $V_2$  ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- $V_3$  ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- $V_4$  ou volume mis en distribution ( $V_1 + V_2 - V_3$ )
- $V_5$  ou pertes ( $V_4 - V_6$ )
- $V_6$  ou volume consommé autorisé ( $V_7 + V_8 + V_9$ )
- $V_7$  ou volume comptabilisé (Résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés ramené sur 365 jours)
- $V_8$  ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- $V_9$  ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



## Linéaire de réseaux de desserte

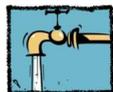


Le linéaire de réseau de desserte s'entend comme la longueur des canalisations situées entre les unités de potabilisation (à défaut les réservoirs) et les points de raccordement des branchements des abonnés (branchements non compris) ou des unités de potabilisation jusqu'aux points de livraison d'eau en gros.

Le linéaire du réseau de desserte (hors branchements) du service public d'eau potable est de 780 kilomètres au 31/12/2022.

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### Modalités de tarification



Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021		Au 01/01/2022	
<b>Part de la collectivité</b>					
Frais d'accès au service	(Facultatif)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> Y compris location du compteur	33 €		35,80 €	
Part proportionnelle	Tranche 1 : 0 à ..... m <sup>3</sup>	1,81€/m <sup>3</sup>		1.90€/m <sup>3</sup>	
<b>Taxes et redevances</b>					
Taxes	Assujettissement TVA <sup>(2)</sup>	Oui	Non	Oui	Non
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0,08 €/m <sup>3</sup>		0.08 €/m <sup>3</sup>	
	Pollution domestique	0,28 €/m <sup>3</sup>		0.28 €/m <sup>3</sup>	

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public

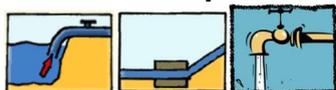
### Facture d'eau type



Les tarifs applicables au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont <sup>(1)</sup> :

Tarifs		Au 01/01/2022 en €	
Collectivité	Part fixe	35,80	
	Part proportionnelle	Tranche 1	228
		Tranche 2	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		9,60	
Redevance de pollution domestique		33,60	
TVA si service assujetti (5,5%)		16,88	
<b>Total</b>		<b>323,89</b>	
<b>Prix au m<sup>3</sup></b>		<b>2,70</b>	

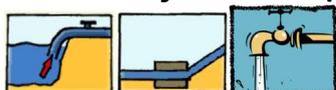
## Recettes d'exploitation 2022 (en € HT)



	En 2022
	Collectivité
Vente d'eau aux abonnés (parts fixe et variable – sans redevance)	<b>1 055 574 P Fixe</b> <b>5 248 501 P Variable</b>
Autres prestations auprès des abonnés (Branchements neufs)	<b>96 466,95</b>
Amortissements des subventions	<b>335 554,40</b>
Travaux en régie	<b>150 569</b>
Autres produits (maintenance PI, Servitudes, remboursements sinistres, Fiscalité énergie...)	<b>184 466,96</b>

### 3. Financement des investissements

#### Montants financiers (en € HT) de la section d'investissement



Montants des travaux réalisés en 2022	<b>2 931 494,91</b>
Montants des subventions	<b>635 212</b>
Montants des contributions du budget <u>pour ces travaux</u>	<b>2 296 282,91</b>

#### État de la dette du service (en €)



L'état de la dette au 31 décembre 2022 :

ORGANISME	Mt de la dette	PART
<i>Crédit Agricole des Savoie</i>	862 653,55	4,81%
<i>Caisse d'Epargne</i>	8 943 850,43	49,85%
<i>Crédit Foncier</i>	1 256 471,66	7,00%
<i>Agence de L'eau</i>	161 812,70	0,90%
<i>Sfil</i>	780 470,36	4,35%
<i>La banque Postale</i>	1 795 055,70	10,00%
<i>Crédit Mutuel</i>	117 794,18	0,66%
<i>Caisse des Dépôts et Consignations</i>	4 024 161,48	22,43%
<b>TOTAL.....</b>	<b>17 942 270,06</b>	<b>100%</b>

L'annuité 2022 s'est élevée à

Remboursement en capital	1 447 779,84
Intérêts et frais	521 300,71
<b>TOTAL.....</b>	<b>1 969 080,55</b>



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **2 241 550,63 €**

## 4. Indicateurs de performance

### Qualité de l'eau



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ex-DDASS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}) \times 100}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}}$$

Analyses ...	Prélèvements réalisés	Prélèvements non-conformes	Taux de conformité
... microbiologiques	402	7	98,3 %
... physico-chimiques	403	1	99,8 %

### Indice d'avancement de protection des ressources en eau



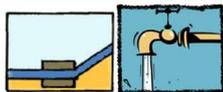
La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

**En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource (cf. indicateurs élémentaires au chapitre 1 : Caractérisation technique du service – prélèvement sur les ressources et importation d'eaux). Une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.**

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **72.1%**.

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



(p103.2B)

PARTIE A : Plan des réseaux **15/15 points**

PARTIE B : Inventaire des réseaux **25/30 points**

PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux **60/75 points**

	Au 31/12/2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	100/120

## Rendement du réseau de distribution



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{(V_6 + V_3) \times 100}{V_1 + V_2}$$

A titre indicatif, de nombreux services ayant la compétence de distribution d'eau aux abonnés suivent également l'évolution de leur rendement primaire (non exigé par le décret), dont la formule est :

$$\frac{V_7 \times 100}{V_4}$$

	Au 31/12/2022
Rendement	80 %
Rendement primaire	74,5 %

## Indice linéaire des volumes non comptés



(p105.3)

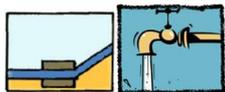
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non-comptés se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2022
Indice linéaire des volumes non-comptés	3,11

## Indice linéaire de pertes en réseau



(p106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2022
Indice linéaire de pertes en réseau	2.63

## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable



(p107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau de desserte renouvelé par la longueur du réseau de desserte. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements ni les extensions de réseau. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2018	2019	2020	2021	2022
5	10	7	11	10

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_{2018} + L_{2019} + L_{2020} + L_{2021} + L_{2022}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}} \times 100 = 1,10\%$$

## 7. Tableau récapitulatif des indicateurs

Codification	Indicateurs	Au 31/12/2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	<b>45676</b>
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	<b>2.70 €</b>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	<b>5 jours à compter de la réception de la demande de branchement</b>
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<b>98.3%</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	<b>99.8%</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	<b>100 points/120</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	<b>80%</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	<b>3.11</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	<b>2.63</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	<b>1.1 %</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	<b>72.1 %</b>

# ANNEXE 1

---

## Règles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

# INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

## 2022

## SIE DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Nom du captage	Débit (m <sup>3</sup> /j)	Trouve réalisés (Oui/Non)	Avis géologue Date	D.U.P. Date	Indice
BOEGE-CABOUSSE	130	O	20/10/1985	16/11/1996	80%
BOEGE-CHEVRIERS	15	N	20/10/1985	16/11/1996	60%
BOEGE-CHEZ BOCHATON	80	O	18/07/1991	16/11/1996	80%
BOEGE-CHEZ RUFFIEUX	40	O	25/08/1985	16/11/1996	80%
BOEGE-GRANGE BUTTET	260	O	27/05/2006	25/10/2016	80%
BOEGE-GRANGES GAILLARD	70	O	20/10/1985	16/11/1996	80%
BOEGE-LA VEURSAZ	40	O	20/10/1985	16/11/1996	80%
BOEGE-PIERRE A CURTET	10	O	20/10/1985	16/11/1996	80%
BOGEVE-FARGUEUSAZ-MOUILLE	70	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOGEVE- LA BIOLLAZ	9	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOGEVE- LES SAIX	9	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOGEVE- MABERGES	130	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOGEVE- PLAINE JOUX	8	N	20/01/2005	26/07/2010	60%
BOGEVE- TRELEMAN	9	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BURDIGNIN-CARRAZ	80	O	13/08/1998	04/04/2005	80%
BURDIGNIN-GIROD	40	O	13/08/1998	04/04/2005	80%
BURDIGNIN-MITAINÉ	8	O	13/08/1998	04/04/2005	80%
BURDIGNIN-PESSE	10	N	13/08/1998	04/04/2005	60%
BURDIGNIN-TATAZ	40	N	13/08/1998	04/04/2005	60%

FILLINGES- LA JOUX	190	N	20/03/1984	23/01/1996	60%
FILLINGES - LA MOUILLE (RUPPE S)	60	N	20/03/1984	23/01/1996	60%
FILLINGES - LA RUPPE	10	N	20/03/1984	23/01/1996	60%
HABERE LULLIN-BOUSEAILLES	15	O	06/09/1999	23/11/2006	80%
HABERE LULLIN-MACHERETS	65	O	06/09/1999	23/11/2006	80%
HABERE LULLIN- NOYER	35	O	06/09/1999	23/11/2006	80%

#### Environnement-Santé

HABERE POCHE-LES ARCES	1500	N	30/04/2005	17/07/2012	60%
HABERE POCHE-LES GRANGES (FRASTAZ)	10	O	15/01/1983	18/11/1988	80%
HABERE POCHE-LES GRANGES MAMET	240	N	26/07/1985	17/07/2012	60%
HABERE POCHE-RAMBLE	16	O	25/08/1983	18/11/1988	80%
LA MURAZ - CHEZ DONAT	15	N	29/08/1983	23/01/1996	60%
LA MURAZ - LA JOIE	60	N	29/08/1983	23/01/1996	60%
LA MURAZ - LES VERNES	25	N	29/08/1983	23/01/1996	60%
LA TOUR- FORAGE DE CHEZ MILLET	200	O	12/05/2004	02/04/2009	80%
LA TOUR - PACTHOB	90	O	02/02/2000	02/04/2009	80%
MESEVETTE-LE CREUX (LE CRÉT)	60	O	19/08/1991	21/07/1999	80%
MESEVETTE-LES FORNETS	30	O	29/09/1996	21/07/1999	80%
MESEVETTE-LES MOUILLETES (LE TOUR)	60	O	19/08/1991	21/07/1999	80%
ONNION-LES POSES	490	N	08/07/1996	30/06/2008	60%
PAS DE L'ECHELLE	1500	N	24/03/1979	16/12/1987	60%
PEILLONNEX- PRE DU MOULIN CENOCHÉ	300	O	10/01/1989	14/11/1991	80%

SAINTE-ANNE-DE-VAL	30	N	02/11/2000	03/10/2012	60%
SAINTE-ANNE-DE-VALLAIRE	50	N	02/11/2000	03/10/2012	60%
SAINTE-ANNE-DE-VALLAIRE LA CHAPELLE	40	N	16/08/1977	23/03/1981	60%
SAXEL-LE GRAND COUDE	40	O	08/07/1998	18/07/2006	80%
SAXEL-MOYE CAVE	40	O	08/07/1998	18/07/2006	80%
SCIENTRIER	2165	O	07/06/2009	23/01/1996	80%
ST JEAN- FOLLIEUX	90	O	24/11/1998	16/05/2013	80%
ST JEAN- LE CREUX	20	O	24/11/1998	16/05/2013	80%
ST JEAN- NANT D'INÉ	90	O	24/11/1998	16/05/2013	80%
ST JEORE- CORMAND (LES MOUILLES)	5	O	22/06/1994	20/04/1998	80%
ST JEORE- LES SALLES	925	O	22/06/1994	20/04/1998	80%
VILLARD-LA GLAPPAZ	330	O	20/01/1980	15/03/1982	80%
VILLARD_ LES ERVINES	60	O	20/01/1980	15/03/1982	80%
VILLARD-LE TOVÉ	56	N	20/01/1980	15/03/1982	60%
VILLE EN SALLAZ_ LA PLACE (CHAPPE)	150	O	05/08/1994	04/07/1997	80%
VILLE EN SALLAZ_ LES PREVIERES	90	O	02/06/1994	05/03/2010	80%
VIUZ EN SALLAZ_ BUCILLON	40	O	12/08/1992	15/10/2009	80%
VIUZ EN SALLAZ_ DELUGE	360	O	20/01/1979	15/10/2009	80%

Environnement-Santé

VIUZ-EN-SALLAZ_ LA BEDIERE	550	O	22/07/1996	18/10/2011	80%
VIUZ EN SALLAZ_ LA PECHE	150	N	30/03/2002	15/10/2009	60%
VIUZ EN SALLAZ_ LA PLAGNE	10	O	30/03/2002	15/10/2009	80%
VIUZ EN SALLAZ_ ROUGE	180	N	12/01/1994	15/10/2009	60%
VIUZ EN SALLAZ_ VERS CHAZ	380	O	12/01/1994	15/10/2009	80%

Indice consolidé /LGE  
(pondéré avec le débit)

72,1 %

# INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

## 2022

### SIE DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Total	402	7	403	1
Taux de conformité	98,3 %		99,8 %	